



LE CODE ETHIQUE

Mise à jour Novembre 2023



LE PRÉAMBULE

Ce présent code d'éthique vise à éclairer le jugement personnel des employeurs, des employés et des membres de différents comités. Chaque personne utilisera ce document pour guider sa propre conduite dans l'exercice de ses fonctions et dans ses choix et gestes à poser ou à éviter. De plus, ce code d'éthique guidera nos réflexions de façon à ce que nos actions soient à la lumière de la mission, des valeurs et de l'approche par la Relance des loisirs tout 9 inc..

2. LA MISSION DE LA RDLT 9 INC.

La Relance des loisirs Tout 9 inc. favorise le développement intégral de la personne et la prise en charge des citoyens dans leurs communautés en utilisant le loisir (sportif, culturel, scientifique) et l'action communautaire comme moyen privilégié d'intervention.

3. LES VALEURS DE LA RDLT 9 INC.

- INTÉGRATION

Favoriser l'intégration de l'ensemble de la communauté à nos activités, nos installations via diverses stratégies telles que la reconnaissance et la valorisation de la personne.

- ACCESSIBILITÉ

Offrir à l'ensemble des citoyens et citoyennes des activités, des installations accessibles et diversifiées et ce, pour tous les groupes d'âge

- ENGAGEMENT

L'engagement à s'impliquer dans la communauté. Être un organisme fédérateur d'idées et impliqué sous diverses sphères d'actions communautaires et de loisirs.

- CRÉATIVITÉ

Établir pour et avec l'ensemble de la communauté des activités novatrices et intégrantes. Créatif signifie pour la RDLT9 un élément sine qua none de notre ADN.

- FAMILLE

Offrir aux familles un lieu de rassemblement dynamique et accueillant. Favoriser l'implication intergénérationnelle en agissant de levier à l'implication familiale.

- RESPECT

De tous les citoyens peu importe sa religion, son sexe, son âge et ses convictions. Le respect de tout un chacun de façon inclusive et sans discrimination.

4. L'ENGAGEMENT DE LA RDLT9 INC.

- L'organisme s'engage à offrir un milieu de vie et de travail accueillant, ouvert à tous et exempt de comportement violent, sans discrimination ou harcèlement.
- Développer des services, programmations et activités de façon à être le plus diversifié, de qualité et varié possible.
- Rendre les locaux et les activités accessibles au plus grand nombre de personnes possible tout en répondant aux besoins et aux intérêts de ceux-ci.
- La RdlT 9 inc. encourage, suscite et favorise l'action bénévole de ses membres ou de la communauté.
- La RdlT 9 inc. s'assure que le travail de ses employés et l'implication des personnes bénévoles constituent pour ceux-ci une expérience pertinente et enrichissante.

- La Rdl9 inc. doit s'assurer du respect de la vie privée des employés, des bénévoles et des personnes qui participent aux activités (les membres) et veille à ce que tous les renseignements personnels les concernant soient protégés.
- La Rdl9 inc. doit faire en sorte, dans la mesure du possible, que toutes les personnes employées reçoivent la formation spécifique indépendamment du poste.

5. LES RESPONSABILITÉS

5.1. Responsabilités de la RDLT 9 inc.

5.1.1. Envers sa communauté

- ▶ Participer et s'impliquer dans la vie communautaire
- ▶ Promouvoir la situation des jeunes auprès de la communauté
- ▶ Participer avec les partenaires aux différents événements reliés aux jeunes et aux familles.

5.1.2. Envers ses employés

- ▶ Favoriser positivement l'esprit d'équipe et de solidarité.
- ▶ Offrir des formations favorisant l'apprentissage de ses employés.
- ▶ Être ouvert et à l'écoute des idées venant des employés, favoriser le dialogue entre les employeurs et les employés.
- ▶ Soutenir, encadrer et appuyer l'équipe de travail par des moyens concrets dans une perspective globale favorisant leur apprentissage.
- ▶ La Relance des loisirs tout 9 inc. veille à ce qu'une incohérence, un conflit d'intérêts ou une irrégularité commise par un employé soit examinée à juste titre et qu'une décision soit prise suite à la situation.

5.1.3 Envers les membres

- ▶ Adopter une attitude positive et tolérante en tout temps vis-à-vis les autres
- ▶ Respecter ses limites au niveau de l'intervention, demander de l'aide ou proposer des références appropriées ainsi qu'offrir un service d'accompagnement.
- ▶ Il n'y aura aucune tolérance tant chez un jeune que chez l'adulte, face à un comportement inacceptable (violence, racisme, discrimination, harcèlement...)
- ▶ Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées ou de la drogue si vous êtes identifié aux couleurs de la RDLT9 (chandails, veste etc.)

5.2. Des employés envers la RDLT9 inc.

- ▶ Toute personne engagée à la Relance des loisirs tout 9 inc. se doit de demeurer honnête et respectueux envers son employeur

- ▶ Être solidaire et favoriser l'esprit d'équipe entre employés.
- ▶ Chaque employé doit avoir une tenue vestimentaire convenable/ ou porter les vêtements appropriés qui lui sont fournis dans le cadre de ses fonctions.
- ▶ Respecter les règles de fonctionnement et les directives émises par l'employeur.
- ▶ Il est interdit d'avoir des relations intimes pendant le travail et/ou sur les lieux du travail.
- ▶ Il est aussi interdit d'avoir en sa possession toute forme de drogue ou alcool à l'intérieur des sites gérés par la Relance des loisirs tout 9 Inc, tout comme exercer ses fonctions sous l'influence de ceux-ci.

6. LES RÈGLES

Conflits d'intérêts

- Les employés, bénévoles, stagiaires et employeurs doivent éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts.
- Aviser un supérieur dès que vous estimez être en situation de conflit d'intérêts ou que vous croyez être perçu comme étant en situation conflictuelle.
- Retirer si nécessaire la personne de toute activité relative à cette situation le temps que le conflit se règle.
- Arriver à un arrangement verbal et par écrit lors d'une réunion d'équipe ou une réunion comprenant seulement les individus directement liés au conflit.

Les gratifications

- Les employés, bénévoles stagiaires et employeurs ne doivent pas accepter ni solliciter de cadeau, marques d'hospitalités ou avantages de natures financières si cette gratification peut influencer son jugement dans l'exercice de ses fonctions.
- Les cadeaux, marques d'hospitalités ou avantages modestes peuvent être acceptés.

Les fonctions incompatibles

- Les employés, bénévoles stagiaires et employeurs ne peuvent exercer une activité ou occuper une fonction, un emploi auprès d'un organisme communautaire si cela peut le placer en position de nuire aux intérêts de la Relance des loisirs tout 9 inc..

La confidentialité

- Les employés ne doivent accéder qu'aux renseignements confidentiels reliés à leurs fonctions.
- Les employés, bénévoles stagiaires et employeurs ne doivent, en aucun cas, divulguer des informations confidentielles, à moins d'y être autorisés.
- Les employés, bénévoles stagiaires et employeurs ne doivent pas faire usage de renseignements confidentiels pour leurs propres intérêts ou bénéfices.
- Les confidences d'un membre ou d'un enfant à un employé, stagiaire ou employeur ne peuvent être ébruitées hors du cadre d'intervention.

Réseaux sociaux (Facebook, twitter etc...), cellulaires, portables, etc..

- Il est interdit pour les employés de la Relance des loisirs tout 9 inc. de développer des liens avec les membres mineurs de la Rdl 9 inc. via leur compte personnel de ces réseaux.

- L'utilisation de cellulaire personnel est autorisée et doit être fait avec jugement et discernement.

Le signalement

- Les employés, bénévoles et stagiaires ayant connaissance d'un fait qui, selon leur jugement, peut constituer une dérogation au code d'éthique, ont la responsabilité de la signaler à leur employeur. L'identité de cette personne devra se tenir secrète.

7. LA PROPRETÉ DES LIEUX

- Tous et chacun se doit de participer au maintien de l'état général des locaux.